

Canton de Berne  
Commune de Péry - La Heutte



Chasserai

Plan d'Aménagement Local

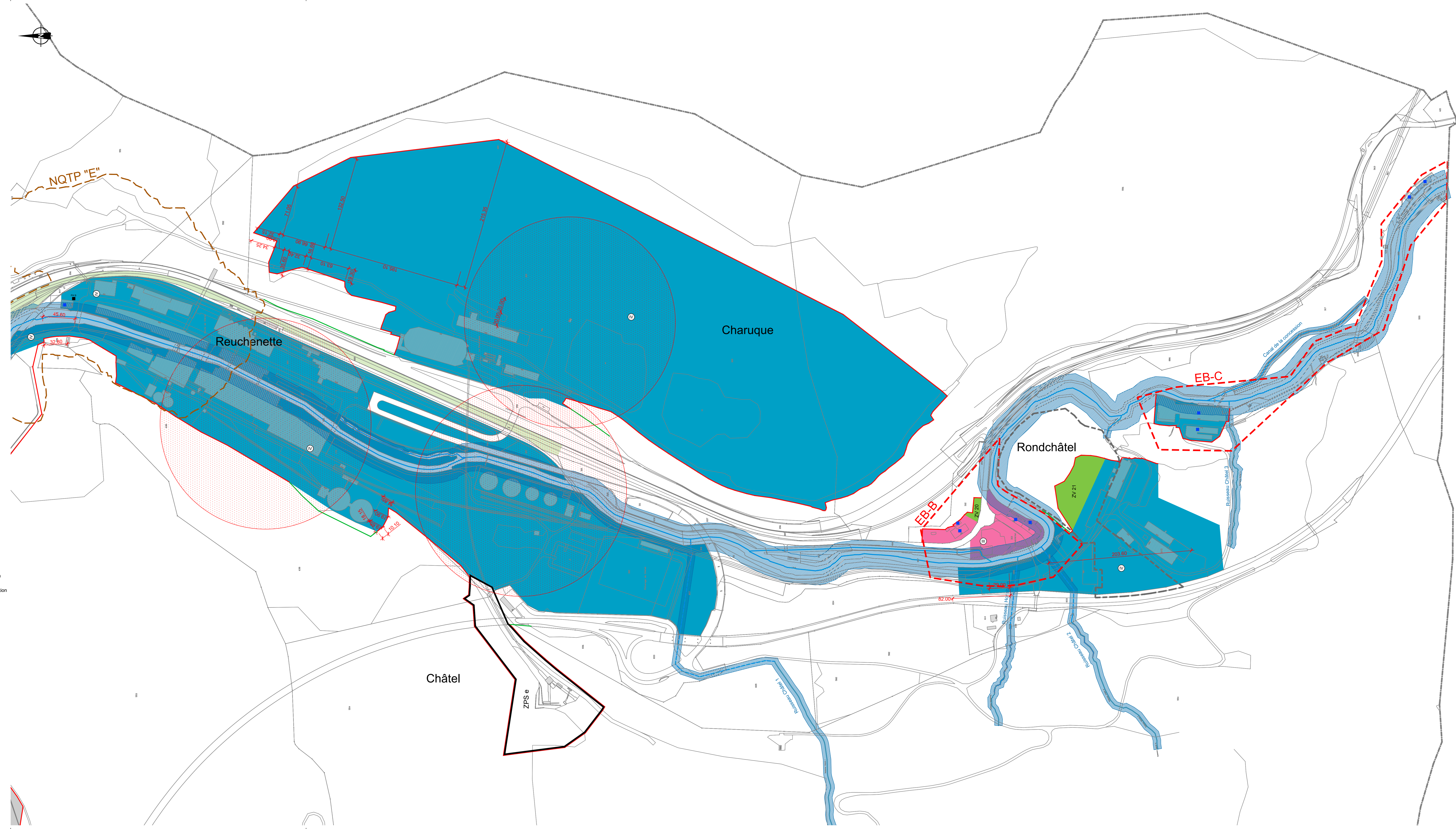
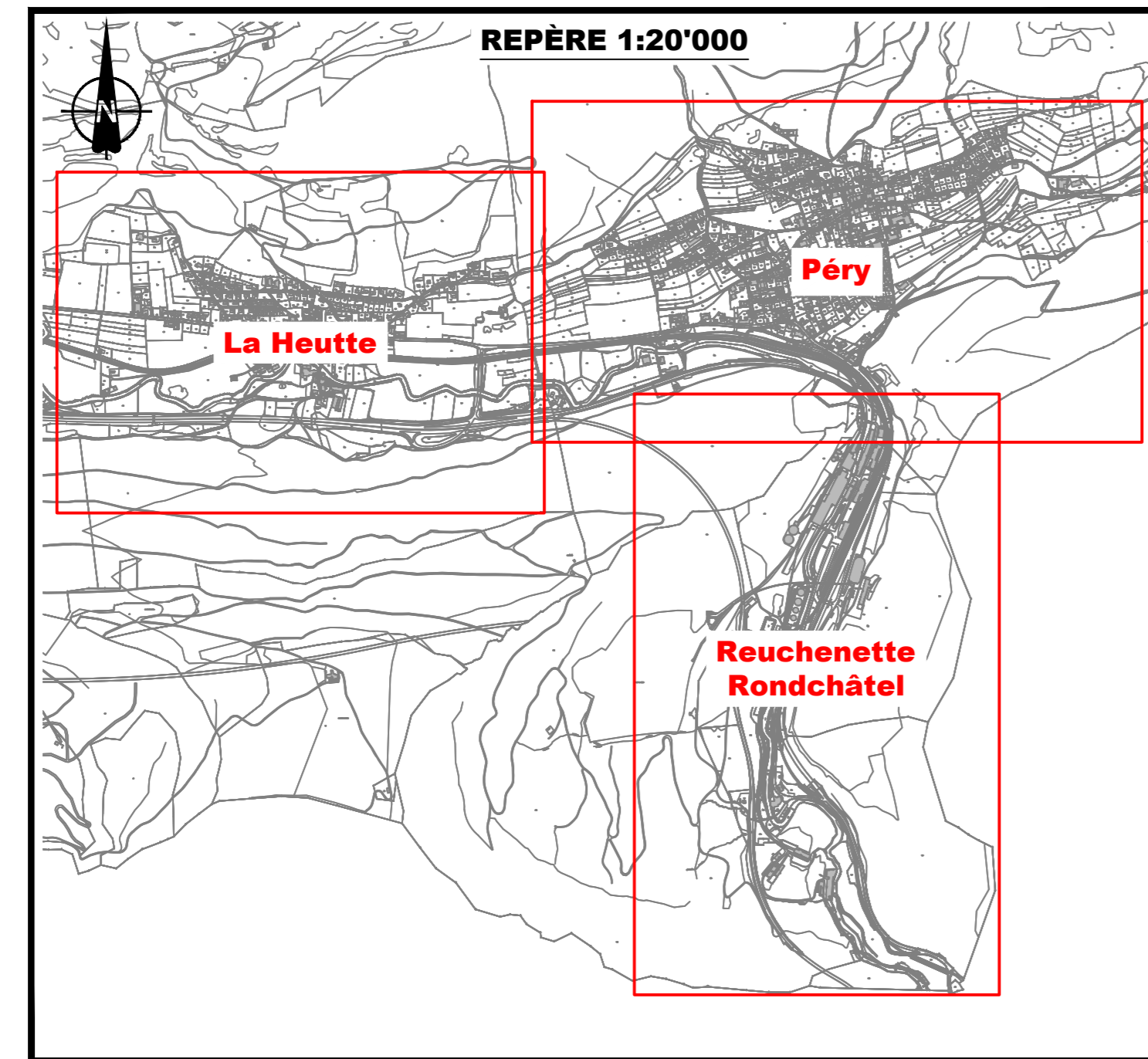


Plan de Zones d'Affectation (PZA)  
"Reuchenette - Rondchâtel"  
1:2'000



N° dossier 4531	N° plan 010 C
Format: 89 x 147 cm	
Date: 16.08.2021	Projet: IPP / MBa
Dessin: es	Contrôle: MBa

Ingénieurs-conseils SIA USIG  
Promenade 22 - 2720 Tramelan  
Tel 032 487 59 77 - Fax 032 487 57 65  
tramelan@atb-sa.ch - www.atb-sa.ch



LÉGENDE :

À TITRE PRESCRIPTIF

ZONES À BÂTIR

- MI Zone Mixte 1
- A1 Zone d'Activités 1

AUTRES ZONES

- ZCF Zone destinée aux Constructions et installations sur le domaine Ferroviaire
- ZV Zone de Verdure

PÉRIMÈTRES

- ZPS Zone régie par des Prescriptions Spéciales "a" à "z"
- EB Périmètre de Protection des Sites
- AH Périmètre de Protection Archéologique
- II DS Degré de Sensibilité au bruit (art. 43 OPB)
- ERE Espace Réserve aux Eaux
- ABC Périmètre ABC des PéCo

OBJETS CULTURELS/NATURELS

- Fontaine protégée
- Limite de forêt faisant foi selon art. 10 al. 2 LFo
- Limite de forêt dynamique

À TITRE INDICATIF

- Limite communale
- Cours d'eau à ciel ouvert
- Cours d'eau mis sous terre
- Monument historique apprécié digne de protection au Recensement Architectural
- Monument historique apprécié digne de conservation au Recensement Architectural
- Niveau de Qualité de la desserte par les Transports Publics
- Cadastre / RF / bâtiments existants (données non certifiées)

**INDICATIONS RELATIVES À L'APPROBATION ((RA))**

Information et participation de la population (PP, art. 58 LC) du

Examen préalable (Exp, art. 59 LC) du

Procédure d'opposition / Dépôt public (Po/Dp, art. 60 LC) du

Publication dans la Feuille Officielle d'Avis du District (FOADC) du

Dépôt Public du

Opposition(s) vidée(s) : -

Opposition(s) non vidée(s) : -

Réservé(s) de droit : -

Approbation (art. 61 LC) du

Adopté à l'unanimité par l'Assemblée Municipale du

Au nom de la Municipalité de PÉRY - LA HEUTTE :  
Monsieur le Maire  
Claude NUSSBAUMER

Le Président des Assemblées  
Pierre-Michael KLEINER

Les indications ci-dessus sont certifiées exactes,  
Péry - La Heutte, le

Le Secrétaire Municipal  
Thierry EGGLER

Approuvé par l'Office des Affaires Communales et de l'Organisation du Territoire (OACOT) le

Limite de forêt faisant foi approuvée par l'Office des Forêts et des Dangers Naturels du Canton de Berne (OFDN)  
Péry - Reuchenette - Rondchâtel : le 28.02.2013  
La Heutte : le xx.xx.2015